

**génération digitale,
+ qu'une copie
conforme**

devillard.ch



GED - COPIEURS - IT

devillard

Commerce international

Deux délégations emmèneront des entrepreneurs découvrir le Paris du futur et le Brésil de l'innovation.

► PAGE 3

Prochaine votation

Le 19 mai, le sujet principal sera la Réforme fiscale et financement de l'AVS. Décryptage des enjeux.

► PAGE 4+encart spécial

Aménagement du territoire

Le projet urbanistique Praille Acacias Vernets connaît ses premiers frémissements.

► PAGES 2-6-7

COMMERCE INTERNATIONAL

Un trait d'union privilégié entre deux nations

La mondialisation et la digitalisation de l'économie ont donné, paradoxalement, encore plus de raison d'être aux Chambres de commerce binationales. Celles-ci sont présentes en nombre à Genève, qui accueillera à la fin de l'année le *Chambers' Day*. Cet événement unique est né à l'initiative de la CCIG.



À l'image du pont de Chancy qui relie le canton de Genève à la France voisine, les Chambres binationales encouragent les échanges commerciaux entre deux territoires. Ceci par le biais de services, d'événements ou de supports d'information.

Saviez-vous qu'il existe 12 000 Chambres de commerce et d'industrie dans le monde ? La première d'entre elles a été créée en 1599 à Marseille. À l'époque, elle servait à protéger les navires marchands français naviguant en Méditerranée par l'intervention de représentants de commerce, car le négoce maritime était encore en

proie à la piraterie. Si la plupart de ces institutions sont représentatives d'une ville ou d'une région, à l'instar de la CCIG, certaines sont binationales. Comme leur nom l'indique, celles-ci ont avant tout pour mission d'encourager les échanges et investissements entre deux nations. Elles facilitent et accompagnent les entreprises-

membres d'un pays dans leurs démarches avec le second pays concerné. Elles couvrent l'ensemble desdits territoires. Pour le reste, elles agissent en général comme les autres : elles ne font pas le travail à la place du membre, mais contribuent à instaurer des conditions cadre et des expertises favorables à ses affaires.

Le statut de ville internationale de Genève explique la présence de multiples Chambres de commerce binationales. D'où l'idée de la CCIG d'organiser en novembre prochain un événement marquant pour mieux faire connaître cette richesse : le *Chambers' Day* (voir encadré en page 2). Genève ambitionne d'ailleurs d'accueillir en 2023 le Congrès mondial des Chambres de commerce, pour lequel elle a déposé sa candidature (voir article à la page 3).

Des bureaux au plus proche des membres

En plus de la CCIG, le comité de pilotage du *Chambers' Day* est constitué de quatre entités présentes au bout du lac et qui comportent toutes leurs spécificités.

La **Chambre de commerce et d'industrie France-Suisse** (CCIFS) est la plus ancienne Chambre binationale de Suisse : elle fête en 2019 ses 125 ans d'existence, forte de 650 entreprises. Elle siège à Genève et dispose d'antennes opérationnelles à Bâle et Zurich, comptant

sur une équipe de 16 collaborateurs. Elle entretient des partenariats en France afin de répondre aux attentes plus localisées des membres. L'une des particularités est qu'en France une Chambre de commerce bénéficie d'un financement étatique, alors qu'en Suisse, les statuts sont strictement privés. Comme les Chambres de commerce cantonales, la CCIFS est autofinancée sans apport public. Comme l'indique son directeur Romain Duriez, « nous regroupons la plupart des implantations françaises recensées en Suisse. Et, à l'inverse, notre réseau comporte de nombreuses sociétés helvétiques qui entretiennent des relations commerciales avec l'Hexagone ». Ses missions sont doubles : favoriser le lien entre ces entités au travers d'événements et divers supports d'information. Mais également offrir un panel complet de services aux entreprises qui souhaitent se développer sur chacun des deux marchés. Parmi ses services spécifiques, citons l'accompagnement complet à l'implantation, la représentation fiscale ou encore l'appui à

suite page 2

**PUBLIEZ VOTRE
OFFRE D'EMPLOI !**

emploi.unige.ch



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
CENTRE DE CARRIÈRE

ALEXANDRA RYS
Directrice communication



PAV : la machine est lancée

La seconde tentative aura été la bonne : en février, le Grand Conseil a approuvé la création d'une Fondation PAV, retoquée exactement un an plus tôt, dont la mission est de libérer les terrains situés dans le périmètre concerné (Praille-Acacias-Vernets) pour les mettre à disposition des développements prévus dans les plans d'affectation. Pour ce faire, elle pourra acheter et échanger des fonciers, échanger ou racheter des DDP (droits de superficie distincts et permanents) et attribuer les terrains en droit de superficie. En d'autres termes, l'objectif de cette fondation est de permettre à l'Etat de déployer une stratégie foncière cohérente sur l'ensemble du PAV, au lieu de négocier des opérations ad hoc.

Créée pour une durée de 40 ans, la Fondation PAV est dotée de 155 parcelles, représentant 56 % des droits à bâtir du périmètre. En francs, elles représentent quelque 600 millions et permettront à la fondation d'en lever environ 380 millions, selon les études réalisées.

La création de cette Fondation était-elle la meilleure chose à faire ? C'est en tout cas la seule proposition pertinente qui soit arrivée sur le pupitre des députés. Elle n'est, sans doute, pas exempte de défauts. Lors de son audition en commission, la CCIG avait d'emblée regretté que les entreprises du PAV ne soient pas suffisamment représentées au Conseil de fondation. Dans la nouvelle version, ce Conseil se voit, de plus, doté d'un représentant par parti, ce qui ne va pas dans le sens d'une meilleure représentation des entreprises, tant s'en faut !

L'argent sera toutefois le nerf de la guerre pour permettre le déplacement des entreprises avant le terme de leur bail ou de leur droit de superficie et il aurait été souhaitable, pour cette raison, que soit envisagée la possibilité de vendre des terrains à des investisseurs.

Soyons fous, pourquoi ne pas imaginer que la Fondation émette des obligations qui, le cas échéant, pourraient être proposées aux habitants et futurs habitants des nouveaux quartiers, ainsi qu'aux caisses de pension des entreprises concernées ?

Espérons que le Conseil d'Etat, lors de la nomination du président du Conseil de fondation et de ses représentants, aura à cœur de sélectionner des personnes réunissant les compétences pointues indispensables au fonctionnement de la fondation.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ▶

la croissance externe. « Nous pouvons par exemple aider une société à développer sa stratégie e-commerce ou à mettre en place un réseau de franchise », poursuit Romain Duriez.

La **Chambre de commerce italienne pour la Suisse (CCIS)**, elle, est apparue en 1909 en Suisse. Elle fournit un large éventail de services (fiscalité, réseautage, événementiel). Forte de 600 membres, cette association privée a son siège central à Zurich (toutes prestations), une succursale à Genève depuis 1997 (réseautage et événementiel surtout) et une autre à Lugano depuis 2015 (services fiscaux). Son but est d'augmenter les exportations italo-suisse et de promouvoir ici le *Made in Italy*. « Un réseau qui permet de créer des opportunités d'affaires pour les PME italiennes ou les membres, et de tisser des liens politiques locaux », décrit Marianna Valle, responsable du siège genevois et vice-secrétaire générale de la CCIS-Suisse. La plupart des adhérents sont des entreprises italiennes qui cherchent à ouvrir une filiale en Suisse ou à trouver des partenariats. À l'inverse, les membres helvétiques sont en quête de services pratiques et d'une promotion commerciale sur ce marché. Mais au-delà de son rôle économique, la CCIS à Genève joue un rôle fédérateur pour la communauté transalpine, avec des groupes dédiés aux jeunes (les YEX-Young Executives), aux femmes (les IWG-Italian Women

Group Switzerland) ou aux familles (le GGG-Gruppo Genitori Ginevra).

Faciliter les contacts

La **British Swiss Chamber of Commerce (BSCC)** fêtera, pour sa part, son centenaire en 2020. Riche de 500 membres, cette association est dotée d'un Conseil et dispose de huit bureaux disséminés dans le pays. Le bureau genevois, fondé en 1991, organise plus de 20 événements annuels, dont des dîners ou *luncheons*, des repas privilégiés avec des orateurs de marque. « Des rendez-vous donnés en anglais, mais ouverts au grand public. Un moyen efficace de réseauter et de séduire un public plus jeune », indique le président du chapitre genevois, Richard Golding. Des missions commerciales sont aussi régulièrement menées. La plupart des membres de la BSCC sont des sociétés helvétiques qui veulent interagir avec la place financière de Londres. « L'actualité autour du Brexit a rythmé le thème de nos derniers débats. Et les effets des changements pratiques préoccupent beaucoup les entreprises », remarque Richard Golding.

Dernier exemple, la **Chambre de commerce Suisse-Chine (SCCC)** qui a connu une année 2018 bien remplie, dopée par l'essor de l'économie chinoise. Le bureau genevois, installé dans les locaux de la CCIG, gère l'activité pour la Suisse romande. Comme pour la CCIS, le siège principal est à Zurich, en charge du marché alémanique, et il

existe un bureau à Lugano pour les contacts tessinois. La SCCC poursuit trois missions : créer des interactions et des opportunités pour accompagner les membres dans leurs missions professionnelles ; organiser des événements thématiques et de réseautage ; assurer une promotion économique en Chine avec l'appui de la DG DERI*. « Nous nous qualifions de facilitateurs, en redirigeant nos membres vers des contacts de références en fonction de leurs besoins », se réjouit le jeune directeur opérationnel de Genève, Philippe Nasr. Mais la SCCC n'a pas pour but de fournir tous les services pratiques, tels que les carnets d'exportation. « Nous servons de porte d'entrée pour les entités chinoises et helvétiques. Il faut dire qu'à la barrière de la langue et de la culture s'ajoute désormais l'écart (ou gap) technologique entre les deux pays », relève Philippe Nasr. Cela crée parfois des difficultés à établir des échanges. Mais la Chine a besoin des compétences reconnues de la Suisse, telles que la haute précision et le savoir académique. Et à l'inverse, les entreprises helvétiques cherchent toujours plus à accéder à l'immense marché chinois dont l'avancée représente une opportunité stimulante.

Plus généralement, l'apport de ce vivier de Chambres de commerce offre un contrepoids bienvenu aux tendances protectionnistes actuelles et plaide pour le respect des règles de l'OMC à travers la collaboration. ■

Un réseau planétaire

L'ICC (ou **Chambre de commerce internationale**), véritable voix du business mondial, fait la promotion du commerce international et de l'investissement. Cette institution se charge notamment de rationaliser les formalités douanières et d'encourager le comportement responsable des entreprises. Elle délivre aussi des cours de formation et des services pratiques. Basée à Paris, elle fête ses 100 ans en 2019. Elle dispose même d'une voix consultative auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle vient d'ouvrir un bureau à Genève, qui assoit un peu plus son ambition d'être une capitale de la gouvernance mondiale.

La **Fédération mondiale des Chambres de commerce**, fondée en 1951, dépend de l'ICC. Elle valorise le savoir-faire de ses 12 000 Chambres membres et défend l'intérêt global des entreprises. Son Conseil général est constitué de 30 représentants issus de chaque continent, dont le directeur général adjoint de la CCIG Vincent Subilia. Son rendez-vous annuel est le Congrès mondial des Chambres de commerce. La prochaine édition aura lieu à Rio de Janeiro au Brésil du 12 au 14 juin (voir article à la page 3).

Chambers' Day: un événement unique !



CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

CHAMBERS' DAY 2019

Le 26 novembre prochain, entre 14h et 21h, la CCIG organisera au Grand Hôtel Kempinski le *Chambers' Day*, un forum d'échange unique où l'on attend 500 participants. Durant l'après-midi se succéderont une conférence plénière sur un thème d'actualité, ainsi que des séminaires sous formes d'ateliers sur des marchés continentaux et de workshops sur l'interaction entre les Chambres. Une table ronde présidentielle permettra un partage d'expérience des responsables. Une cérémonie devrait constituer officiellement l'Association of International Chambers of Commerce (AICC). Puis, les participants découvriront un Village des Chambres, sur des stands disposés dans les allées de l'hôtel. La manifestation se clôturera le soir par un cocktail networking. « Les objectifs d'un tel événement sont multiples, explique Vincent Subilia, initiateur de cette manifestation. Il s'agit de faire connaître le savoir-faire des Chambres de commerce binationales présentes sur le bassin genevois, plus globalement de valoriser le multilatéralisme, tout en favorisant les échanges commerciaux entre membres ».

Pour tout renseignement sur cet événement, s'adresser à Natacha Gouais, tél. 022 819 91 16

* Direction générale du Développement, de la Recherche et de l'Innovation, Etat de Genève.

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



COMMERCE INTERNATIONAL

Paris: immersion dans la ville de demain

La capitale française a de tous temps fasciné par son attraction politique, culturelle et économique. Une délégation d'entrepreneurs partira les 15 et 16 mai pour la découvrir sous l'angle de la Smart City, de la mobilité et du retail.

À l'heure où le Grand Genève se construit, il est intéressant de voir

comment prend forme le Paris du futur, où de nombreuses expériences sur la mobilité douce ou le commerce de détail sont en cours.

Des visites d'incubateurs innovants et de laboratoires expérimentaux, tels que la station F, sont au programme. Il y sera question de *deep tech*: celle-ci consiste à repousser les frontières technologiques grâce



à des avancées scientifiques, créant de véritables ruptures. Ce déplacement sera aussi l'occasion de s'interroger sur la notion de ville participative, en développement en France dans la lignée de la Suisse où le consensus est déjà appliqué. Elle donne une place aux citoyens dans la réflexion concertée autour d'un avenir commun et en évitant des blocages stériles. ■

La CCIG au Congrès mondial de Rio !

La CCIG sera présente en force à l'édition 2019 du Congrès mondial des Chambres de commerce (WCC), qui se tiendra à Rio de Janeiro. Une délégation économique se rendra sur place du 9 au 16 juin.

Rio de Janeiro regroupe la majorité des 250 laboratoires présents au Brésil, dont Roche, Sanofi-Aventis et Merck. C'est au consulat suisse que sera organisée une soirée de réseautage avec des entrepreneurs locaux afin de tisser des relations d'affaires uniques. Des rencontres en b2b se feront au sein du Congrès WCC 2019, où la CCIG tiendra un stand de promotion. 1200 participants sont attendus à ce rendez-vous annuel planétaire. Genève a d'ailleurs décidé de déposer sa candidature pour l'édition de 2023.

Un déplacement à São José dos Campos situé à 300 kms de Rio de Janeiro permettra ensuite de



découvrir le parc technologique et ses clusters d'aérospatiale et de technologie de l'information. Aussi à l'agenda, la visite de COPPE, principal centre d'ingénierie d'Amérique latine et pionnier des études sur le changement climatique.

Autre découverte prévue: Le Centre de recherche en énergie CENPES, l'unité du géant Petrobras. Ce séjour aura débuté au mont Corcovado surmonté du Christ Rédempteur, dont le train à crémaillère qui mène au sommet est suisse! ■

Programmes et inscriptions à ces deux délégations sur le site de la CCIG:

<https://services.ccig.ch/Services-2/Delegations-economiques>



POLITIQUE

Consultation fédérale sur la suppression des droits de douane sur les produits industriels

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a procédé à une consultation sur la suppression des droits de douane sur les produits industriels. Compte tenu de l'importance des enjeux de commerce extérieur pour l'économie genevoise, la CCIG a tenu à faire part de sa position sur ce projet.

Dans sa réponse au DEFR, la CCIG souligne que l'importance des droits de douane pour protéger l'économie domestique a nettement diminué au cours des dernières années. La CCIG évalue favorablement le projet mis en consultation et précise qu'en supprimant les droits de douane sur les produits industriels, la Suisse est triplement gagnante.

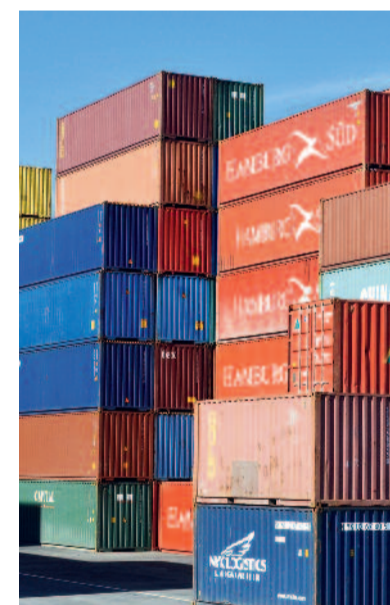
Premièrement, les charges administratives pour les entreprises baisseront. Aujourd'hui, les entreprises doivent rassembler de nombreux documents pour établir des certificats d'origine si elles veulent exonérer, sur la base d'un accord de libre-échange existant, leurs produits industriels des droits de douane. L'établissement de ces certificats est lourd pour les entreprises. En abolissant les droits de douane, ces frais « occultes » sous forme de charges administratives disparaîtront.

Deuxièmement, cette mesure profitera directement aux consomma-

teurs. Si les prix à l'importation baissent, le volume des importations augmente, ce qui renforce la concurrence et entraîne une baisse des prix. L'abolition devrait ainsi permettre aux consommateurs d'économiser 350 millions de francs par an. Les entreprises devraient réaliser des économies annuelles d'environ 490 millions de francs.

Troisièmement, les entreprises gagneront en compétitivité. Comme les prix des produits intermédiaires baissent, les exportateurs pourront vendre leurs produits meilleur marché. Les exportations devraient ainsi augmenter de 0.4 %.

La prise de position complète peut être consultée sur le site de la CCIG, onglet Politique, sous « Consultations ». ■



Vous êtes propriétaire immobilier ?

Profitez dès maintenant des subventions pour vos travaux de rénovation !

5 BONNES RAISONS DE VOUS LANCER :

- Diminuer votre facture énergétique grâce aux économies d'énergie
- Réduire vos coûts de rénovation grâce aux subventions
- Diminuer vos impôts, travaux déductibles dans l'année de facturation
- Augmenter la valeur de votre bien
- Améliorer votre confort de vie et la qualité d'environnement



Déposez votre dossier avant le 31.12.19 et avant le démarrage des travaux sur www.genergie2050.ch
Info-Service 022 546 76 00



Le Programme Bâtiments



VOTATION DU 19 MAI 2019

Un menu très copieux pour ce 19 mai !

Objets fédéraux



Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

La CCIG préconise de voter **OUI** à la RFFA. Ce projet préservera les recettes fiscales à moyen et à long termes ainsi que la santé de la place économique suisse.

[Voir le dossier spécial consacré à la votation du 19 mai.](#)

Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) modifiant la directive de l'UE sur les armes

La révision partielle de la loi sur les armes met en œuvre la nouvelle directive européenne sur les armes. L'UE et la Suisse poursuivent le même objectif qui est la lutte contre l'utilisation abusive des armes à feu à des fins criminelles. Les adaptations mineures requises ne remettent pas en cause la tradition suisse du tir et ne concernent pas les chasseurs. Elles garantissent en outre le maintien de la Suisse dans les accords Schengen et Dublin.

La loi révisée définit toute une série de mesures pour lutter plus efficacement contre l'utilisation abusive des armes à des fins criminelles et le marché noir. Des changements

de nature administrative sont prévus concernant l'accès à certaines armes semi-automatiques. Le Conseil fédéral et le Parlement soutiennent la révision partielle de la loi et la CCIG rejoint leurs arguments. La révision permet à la Suisse de rester membre de l'espace Schengen et Dublin.

Cette coopération garantit des avantages importants, non seulement dans les domaines de la sécurité et de l'asile, mais aussi en matière de tourisme et de liberté de voyager et, en définitive, pour l'économie suisse dans son ensemble. Une exclusion des accords Schengen et Dublin serait extrêmement néfaste pour la Suisse.

La CCIG recommande de voter OUI

commerce genevois) (I 1 05 - 12372), du 21 septembre 2018

Le contreprojet à l'initiative « Touche pas à mes dimanches ! » a été accepté en votation populaire en 2016 et donne la possibilité d'ouvrir trois dimanches par année en plus du 31 décembre, pour autant qu'une CCT étendue entre en vigueur. Les conditions liées à la CCT étendue n'ayant pas été remplies dans les temps, le Parlement a élaboré une loi expérimentale allant jusqu'à fin 2020 et remplaçant l'exigence d'une CCT étendue par l'application des « usages ». La CCIG soutient cette loi. Donner la possibilité d'ouvrir trois dimanches supplémentaires par année est une proposition modeste que la législation fédérale autorise et qui apportera un bol d'air aux commerces genevois.

des primes d'assurance-maladie en plafonnant leur poids à 10 % du revenu des ménages. Sa mise en œuvre coûterait au canton 450 millions de francs par an, en plus des 56 millions de francs alloués actuellement pour les subsides « ordinaires ». Sachant que le canton verse également près de 300 millions de subsides « complets » en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale, des prestations complémentaires à l'AVS/AI et des prestations complémentaires familiales, le budget global des subsides alloués par le canton s'élèverait ainsi à près de 800 millions de francs dès la mise en œuvre de l'initiative. La CCIG estime que cette initiative aurait des conséquences insupportables pour les finances publiques.

La CCIG recommande de voter NON

Objets cantonaux



Loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (Financement de la CPEG) (B 5 22 - 12228), du 14 décembre 2018 (loi 1)

La loi vise à recapitaliser la caisse de pension des fonctionnaires dans le but de répondre à l'objectif fixé par la Confédération d'un taux de couverture de 80 % en 2052. La recapitalisation proposée par Les Verts, le Parti socialiste, Ensemble à Gauche et le MCG se ferait en partie grâce à la cession à la CPEG de terrains appartenant à l'Etat et sur lesquels pourra être construit du logement à loyer abordable. Ce projet se définit principalement par la recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75 %, le remboursement du prêt par des cessions de terrains constructibles ou de droit à bâtir et le maintien de la primauté des prestations. Les deux

tiers de la cotisation continueraient d'être versés par l'Etat employeur. Le Conseil d'Etat ne soutient pas cette loi qu'il considère comme non raisonnable et coûteuse. Il propose à la place le projet de loi 12404, qui vise le même objectif mais avec une alternative pragmatique et pertinente. Quant à la CCIG, elle ne la soutient pas non plus car non seulement l'argument de la création de logement est faux, mais son coût serait disproportionné pour l'Etat employeur.

La CCIG recommande de voter NON

Loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (B 5 22 - 12404), du 14 décembre 2018 (loi 2)

La loi vise à recapitaliser la caisse de pension des fonctionnaires dans le but de répondre à l'objectif fixé par la

Confédération d'un taux de couverture de 80 % en 2052. Le projet proposé par le Conseil d'Etat prévoit la recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75 %, le passage à la primauté des cotisations, le maintien de la cotisation à 27 %, répartie à raison de 58 % à charge de l'employeur et de 42 % à charge de l'employé, et une baisse des prestations limitée à 5 % au maximum. La CCIG soutient cette loi. La réforme de la CPEG doit être pérenne et équilibrée. Ce but ne sera atteint que par la solution élaborée par le Conseil d'Etat.

La CCIG recommande de voter OUI

Question subsidiaire :

Si la loi 1 et la loi 2 sont acceptées, laquelle des deux a-t-elle votre préférence ?

La CCIG recommande la Loi 2.

Loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (Sauvons les emplois du

La CCIG recommande de voter OUI

Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (D 3 15 - 12006) (RFFA), du 31 janvier 2019 ?

Comme le Conseil d'Etat, la CCIG juge que le projet de mise en œuvre genevois de la RFFA constitue un dispositif équilibré et équitable. Elle estime qu'il est particulièrement adapté aux spécificités de Genève, canton pour lequel cette réforme est d'une importance primordiale.

La CCIG recommande de voter OUI

[Voir le dossier spécial consacré à la votation du 19 mai.](#)

Initiative populaire cantonale 170

« Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu du ménage ! »

Cette initiative propose de changer le système de subventionnement

Loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal) (J 3 05 - 12416) (Contreprojet à l'IN 170), du 31 janvier 2019

Dans le cadre de la réforme cantonale de l'imposition des entreprises (RFFA), le Conseil d'Etat s'est engagé à soutenir le contreprojet à l'initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu ménage » (IN 170). La CCIG soutient ce contreprojet qui allège le poids des primes sur le budget des ménages, tout en restant dans un cadre financier supportable.

La CCIG recommande de voter OUI

[Voir le dossier spécial consacré à la votation du 19 mai.](#)

Question subsidiaire pour départager l'IN 170 et le contreprojet

La CCIG soutient le contreprojet. ■



www.skylab-geneve.com

AMÉNAGEMENT & DÉMÉNAGEMENT OFFERTS*

POUR CHAQUE BAIL SIGNÉ AVANT LE 30 AVRIL 2019

Stratégiquement situé à Plan-les-Ouates, Skylab est un bâtiment exceptionnel conjuguant espaces professionnels et lieux de vie.

Développement



concordo

022 907 78 05

Commercialisation



uni5

* Nous vous offrons les frais de déménagement et les travaux d'aménagement pour tout bail souscrit avant le 30 avril 2019. Offre soumise à conditions.

RFFA: indispensable pour la Suisse et Genève



Nathalie Hardyn
Directrice du Département politique

ÉDITO

Pour les entrepreneurs genevois, nul doute que le plat de résistance du copieux menu de la votation populaire du 19 mai est le vote sur la réforme de l'imposition des personnes morales (RFFA), tant sur son volet fédéral que sur son dispositif d'application cantonal. La CCIG recommande à ses membres de voter oui à la RFFA fédérale (sujet 1), oui à la RFFA cantonale (sujet 5), oui au volet « assurance-maladie » (une compensation sociale de la RFFA cantonale, sujet 8) et non à l'initiative populaire 170 (sujet 7).

Le présent supplément du CCIGinfo détaille l'origine de la réforme, son contenu et ses implications. Au niveau fédéral comme au niveau cantonal, la solution proposée est équitable, équilibrée et positive pour l'économie, pour les collectivités publiques et pour la population.

La RFFA est d'une importance cruciale pour l'avenir économique de la Suisse et du canton de Genève. Afin de se conformer aux normes internationales, la Suisse s'est engagée à supprimer les statuts fiscaux privilégiés accordés à certaines sociétés actives à l'étranger d'ici au 1^{er} janvier 2020. La RFFA contraint les cantons à appliquer un taux d'imposition unique, de manière à établir une égalité de traitement entre toutes les entreprises. C'est pour cette raison que la législation genevoise doit aussi être adaptée.

Pour Genève, toute la difficulté a consisté à parvenir à un taux attractif sur le plan international pour conserver sur son sol ces sociétés dites à statuts, qui contribuent directement et indirectement à 18,1 % de ses recettes fiscales. Pour les PME locales, cela signifie une meilleure assurance que les grandes entreprises avec lesquelles elles vivent souvent en symbiose continueront de travailler avec elles. Cela signifie aussi et surtout une diminution de leur taux d'imposition.

Dans un souci d'équilibre, la réforme comporte plusieurs avantages sociaux. Sur le plan fédéral, la fiscalité des entreprises est liée à une injection de fonds dans l'AVS. À Genève, Conseil d'Etat et Parlement ont convenu d'un financement destiné à développer l'accueil préscolaire et d'un élargissement du cercle des bénéficiaires de subsides d'assurance maladie. Pour aboutir à cette double RFFA – fédérale et cantonale –, de longues et âpres négociations ont été nécessaires. Au bout du compte, il est satisfaisant de constater que les représentants des entreprises ont trouvé une oreille attentive auprès des autorités politiques. La réforme fiscale mérite donc largement que les entrepreneurs la soutiennent le 19 mai.

Réforme fédérale, AVS et fiscalité

La RFFA, c'est tout d'abord la suppression des statuts fiscaux et l'adaptation du droit suisse à une volonté internationale d'imposer toutes les entreprises de manière équitable, indépendamment de leur domicile fiscal ou de leur taille.

C'est aussi la possibilité de trouver une solution à deux problèmes urgents pour la Suisse, à savoir **la réforme de la fiscalité des entreprises**, que le pays s'est engagé à mettre en œuvre en 2020, et **la réforme de la prévoyance vieillesse** dont les finances ne sont plus assurées depuis quelques années.

La mise en œuvre genevoise est, elle aussi, basée sur le modèle « Pour 1 franc de manque à gagner fiscal, 1 franc est investi dans le social » ; elle fixe le taux d'imposition à 13.99 % et prévoit des mesures

sociales. Son entrée en vigueur est prévue, comme pour la réforme fédérale, au 1^{er} janvier 2020.

Historique

L'Organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE), dont la Suisse fait partie, mène depuis de longues années des réflexions, dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), sur les moyens de limiter la planification fiscale à grande échelle. Cette pratique a permis à certaines multinationales de limiter fortement leur imposition, notamment en transférant leurs bénéfices dans des pays ayant une fiscalité avantageuse.

Dès 2014, par le biais d'une déclaration commune avec l'Union européenne, la Suisse s'est engagée à ne plus favoriser les entreprises qui exercent principalement leur activité à l'étranger par rapport à celles qui sont actives sur le plan local.

Un premier projet de réforme fiscale (RIE III) a été refusé par le peuple en 2017. Berne a donc dû remettre l'ouvrage sur le métier. Tenant compte des motifs qui avaient conduit les électeurs à rejeter RIE III, le Conseil fédéral et le Parlement ont simplifié la réforme, réduit les possibilités d'allègements fiscaux et relevé l'imposition des actionnaires.

Par ailleurs, la nécessité d'équilibrer la réforme fiscale par une compensation sociale est apparue clairement. La réforme de la prévoyance vieillesse PV 2020 ayant également été rejetée en votation populaire, le Parlement a donc décidé de coupler le nouveau projet fiscal avec un financement additionnel en faveur de l'AVS, de 2 milliards de francs par année.

Ce projet fort et constructif marque le grand retour, sur le plan politique, du consensus helvétique.

La prospérité de la Suisse repose sur l'attrait de sa place économique. Une charge fiscale compétitive pour les entreprises constitue l'un des facteurs clés de cet attrait.

Comfort class
SUV.

**NOUVEAU SUV
CITROËN C5 AIRCROSS**

Suspensions avec Butées
Hydrauliques Progressives®
3 sièges arrière indépendants
et de même largeur
20 aides à la conduite

**DÈS
CHF 209.-
PAR MOIS**

PSA RETAIL

PSA Retail (Suisse) SA - Succursale de Genève
Route des Acacias 27
1211 Genève 26
Tel. 022 308.03.53, www.citroen-geneve.ch

Trois mesures de financement

En mio de CHF

Hausse du taux de cotisation de 0.3% (0.15 % employeur / 0.15 % salarié)	1200
Intégralité des recettes du « % démographique » de la TVA au fonds AVS	520
Hausse de la contribution fédérale à l'AVS (de 19.55% actuellement à 20.2%)	300
TOTAL DE LA CONTRIBUTION AU FONDS AVS	2020

Un bol d'air pour l'AVS

L'AVS est le pilier central des retraites suisses. Elle est principalement financée par les cotisations des salariés et des employeurs, complétées par des contributions de la Confédération. Comme il y a de plus en plus de retraités, l'équilibre financier de l'AVS est menacé. Aujourd'hui déjà, les cotisations ne suffisent plus à financer les rentes. Au rythme actuel, les réserves de l'AVS seront épuisées d'ici une dizaine d'années.

Toutes les dernières tentatives de réformer l'AVS ont échoué (2017, 2011, 2010, 2001). La RFFA consolide les finances de l'AVS à moyen terme et donne le temps de préparer un renforcement plus durable qui puisse trouver une majorité. Le Conseil fédéral a proposé une série de mesures dans ce but, dont le Parlement débattre ces prochaines années, sans avoir à subir la pression d'une situation financière trop alarmante.

L'Union des villes suisses soutient activement la réforme, tout comme les cantons romands.

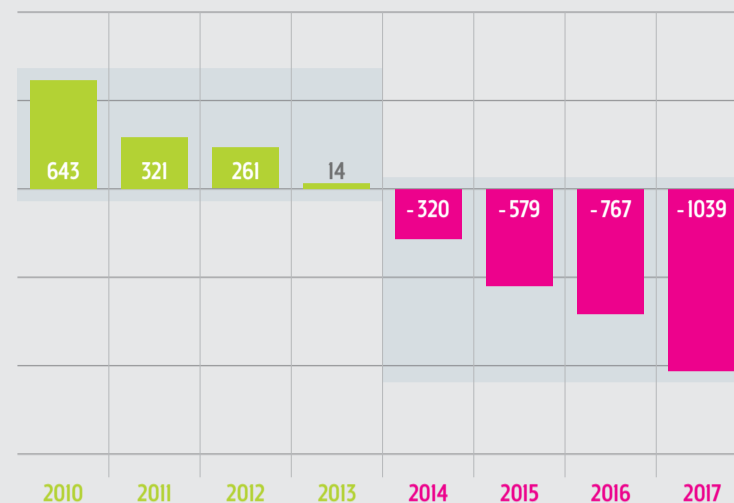
Une bonne solution pour la Suisse

En couplant le projet de réforme de l'imposition des entreprises au financement de l'AVS, le Parlement fédéral a réussi à élaborer un projet permettant non seulement d'assurer la prospérité du pays, mais aussi de contribuer à réduire le déficit de financement de l'AVS.

La RFFA fédérale tient compte des critiques formulées à l'encontre des

Depuis 2014, l'AVS est dans le rouge

Evolution du résultat de répartition, en millions



La solution retenue par la RFFA amènera annuellement 2 milliards de francs de recettes supplémentaires à l'AVS.

Principales mesures fédérales

- **Abolition des régimes fiscaux spéciaux qui ne sont plus acceptés à l'international**: toutes les entreprises seront considérées sur un même pied d'égalité.
- **Nouveaux outils à disposition**:
Patent box (imposition favorable des revenus de brevets; niveau fixé librement par les cantons; minimum 10 % et maximum 90 %).
Déductions supplémentaires pour les dépenses de R&D effectuées en Suisse; maximum 50 %.
- **Cumul des allègements plafonné à 70 %**: sans cette limitation, le cumul des mesures introduites par la réforme pourrait aboutir à des allègements fiscaux excessifs.
- **Augmentation de l'imposition des actionnaires (minimum 50 % au niveau cantonal et minimum 70 % au niveau fédéral)**: elle ne concerne que les détenteurs de droits de participation d'au moins 10 % du capital-actions.
- **Contribution fédérale aux cantons**: environ un milliard de francs de compensation, provenant des recettes de l'impôt fédéral direct, sera versé aux cantons.
- **Prise en compte des communes**: contrairement à la RIE III, la RFFA prévoit expressément l'obligation pour les cantons de tenir compte de la situation des communes.
- **Correction de l'apport de capital**: introduite par la RIE II, cette mesure avait été fortement critiquée. Désormais, les entreprises cotées en bourse devront distribuer un franc de dividende imposable pour chaque franc distribué à partir des réserves issues d'apports de capital.

projets qui ont été refusés en 2017 (RIE III et Prévoyance 2020): les exigences des villes et des communes ont été prises en considération, et l'équilibre entre charges supplémentaires et allègements fiscaux a été amélioré.

Le nouveau système fiscal sera plus équitable: à l'avenir, les entreprises seront toutes fondamentalement soumises aux mêmes règles d'imposition. Cette réforme permettra à la Suisse de préserver les emplois et les recettes fiscales et de continuer à figurer parmi les pays les plus attractifs pour les entreprises innovantes. Les estimations réalisées par l'Administration fédérale des contributions montrent que, dans un avenir proche, les effets positifs de la RFFA prédomineront, même par rapport au statu quo (si tant est que le statu quo soit une option, ce qui n'est pas le cas). En outre, le projet promeut la recherche et le développement, ce qui profitera aussi au pôle scientifique suisse.

Si la RFFA était refusée, la Suisse perdrait en compétitivité et sa réputation serait entachée. Il est probable en outre que des entre-

prises internationales délocalisent une partie de leurs activités à l'étranger ou quittent complètement le pays. Cela se traduirait par la perte d'emplois et de recettes fiscales. En outre, sans la RFFA, l'AVS ne bénéficierait pas d'un financement additionnel.

Équilibré et équitable, le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS bénéficie du soutien de la droite, du centre et de la gauche, des villes et des cantons, ainsi que des milieux économiques.

Un référendum a néanmoins été lancé par Les Verts, la Jeunesse socialiste, certains syndicats et l'extrême gauche. Les référendaires ne proposent malheureusement aucune solution de remplacement à cette réforme, qui est déjà en soi un plan B à la suite de l'échec de la RIE III et de la réforme Prévoyance vieillesse 2020.

Fruit de concessions réciproques, le projet fiscalité-AVS est indéniablement une bonne solution, car il préserve la compétitivité fiscale de la Suisse dans un monde qui change et stabilise financièrement l'AVS. ■

À LOUER

Disponible de suite

GENÈVE | QUARTET

Au cœur des Charmilles, QUARTET offre des surfaces dédiées à des activités industrielles, artisanales et tertiaires, ainsi que des commerces de proximité.

Sur plus de 47'000 m² de surfaces, dont 8'500 m² divisibles dès 150 m², le projet propose des surfaces lumineuses bénéficiant de hauteur sous-plafond entre 3.15 et 5 mètres, ouvrant sur de spacieuses cours arborées. Les surfaces industrielles et artisanales bénéficient d'une desserte logistique de plain-pied et de monte-charges de 4T. Elles sont proposées dès CHF 200.-/m²/an. Rendez-vous sur : www.quartet.ch

SPGINTERCITY
COMMERCIAL PROPERTY ADVISORS

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN & WAKEFIELD

Plus d'informations

Sarah Ducrey
022 707 46 77
sarah.ducrey@spgi.ch

SPG Intercity Geneva SA

Route de Frontenex 41A
1207 Genève
geneva.spgintercity.ch

Le volet genevois de la réforme



Le fédéralisme suisse se reflète largement dans la fiscalité. Dans le cas de la RFFA, il revient au canton de déterminer le taux d'imposition appliqué aux entreprises et de prévoir des mesures fiscales adaptées aux spécificités cantonales. Consciente de l'importance de réussir cette transition, Genève propose un projet qui poursuit quatre objectifs :

- Préserver l'emploi et les prestations à la population
- S'inscrire dans une cohérence lémanique (le canton de Vaud a fixé son taux d'imposition à 13,79% et celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019)
- Maintenir l'attractivité de Genève
- Soulager la classe moyenne, en développant un volet social.

La fiscalité est l'un des principaux outils à disposition d'une collectivité pour rendre son territoire propice au développement des entreprises. Un tissu économique prospère, ce sont aussi des universités et hautes écoles actives en recherche et développement, une formation de haut niveau, des prestations à la population de qualité ou encore une vie culturelle riche.

Mise en œuvre cantonale

Les principales mesures fiscales mises en œuvre dans la réforme se déclinent de la manière suivante :

- Le taux effectif d'impôt sur le bénéfice (impôts fédéral, cantonal et communal) est fixé à **13,99 %**, pour toutes les personnes morales.
- Le projet limite les déductions à hauteur de 9% du bénéfice imposable, le taux effectif plancher d'imposition sur le bénéfice (ICC et IFD) se trouve fixé à **13.48 %**.
- Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital : les entreprises ne s'acquittent pas de ce dernier impôt si elles ont réglé un impôt sur le bénéfice suffisamment élevé. La réduction est de 8500 francs la première année puis progresse linéairement sur 5 ans pour atteindre une réduction totale.
- Augmentation de l'imposition des dividendes de 60 à 70 % pour les participations de la fortune privée et de 50 à 60 % pour les participations de la fortune commerciale.
- Super déduction à 150 % des frais de recherche et développement, seulement pour les dépenses engagées en Suisse.
- Levée du frein au déficit sur 8 ans, afin de préserver la capacité de l'Etat à assurer les prestations publiques.
- Répartition de la rétrocession fédérale à hauteur de 80 % pour le canton et 20 % pour les communes. Ce ne sont pas moins de 100 millions de francs par an qui seront rétrocédés par la Confédération à Genève. Ce montant permet de limiter le manque à gagner du canton et des communes, le temps que les bénéfices de la réforme se fassent sentir.

Pour les PME

Le principal point positif pour les entreprises locales est la diminution du taux d'imposition des bénéfices. Actuellement de 24,2 %, le taux passera à 13,99 %. Mais pas seulement. La réforme préservera le tissu économique genevois, qui présente une forte interdépendance entre les grandes entreprises actives à l'international et les PME locales. Toutes vivent en symbiose, les plus grandes fournissant du travail aux plus petites et, donc, assurant des emplois : les études montrent qu'un emploi dans une multinationale assure 1,5 emploi dans le tissu local.

Il est équitable d'avoir une réglementation fiscale qui mette toutes les entreprises sur un pied d'égalité. Ainsi, adopter un taux unique, c'est montrer aux PME locales qu'elles sont aussi importantes que les grandes sociétés internationales.

Pour les entreprises multinationales

Les entreprises multinationales soutiennent la RFFA tant fédérale que sa mise en œuvre genevoise. En effet, bien que les deux réformes prévoient une hausse d'impôt pour ces entreprises, elles garantissent à ces dernières une sécurité juridique et une sécurité en matière de planification.

À l'inverse, si cette réforme était rejetée, la Suisse prendrait le risque de se retrouver sur la liste noire des paradis fiscaux. Inutile de préciser que cette option n'est absolument pas envisageable pour les entreprises.

Pour les communes

L'Union des villes suisses soutient la réforme, car la rétrocession fédérale pour les cantons passe de 17 % à 21,2 %. Pour Genève, cela représente 100 millions de plus par an.

Dans le canton, la situation des communes est sensiblement améliorée par rapport au projet RIE III. En effet, la part des communes à la rétrocession supplémentaire de l'impôt fédéral direct a été relevée de 13 % à 20 %. La taxe professionnelle n'est pas touchée par cette réforme. Si le manque à gagner des communes s'élève à 46,1 millions, il sera néanmoins progressivement absorbé par les effets positifs de la réforme.

Soutien à l'accueil préscolaire

Au chapitre des mesures sociales, le Grand Conseil genevois a décidé de donner un coup de pouce à l'accueil préscolaire des enfants. Une fondation en faveur de la petite enfance sera créée avec pour mission de réduire la pénurie de places d'accueil dans le canton. Les places d'accueil concernées par ce projet comprennent essentiellement des places de crèches, mais également les crèches familiales et les accueillantes familiales de jour employées par des structures de coordination.

Cette mesure sera financée par une nouvelle contribution patronale fixée à 0,07 % de la masse salariale. 20 millions de francs seront ainsi alloués au soutien à la petite enfance. Ce montant permettra de financer 533 places de crèche supplémentaires dans le canton.

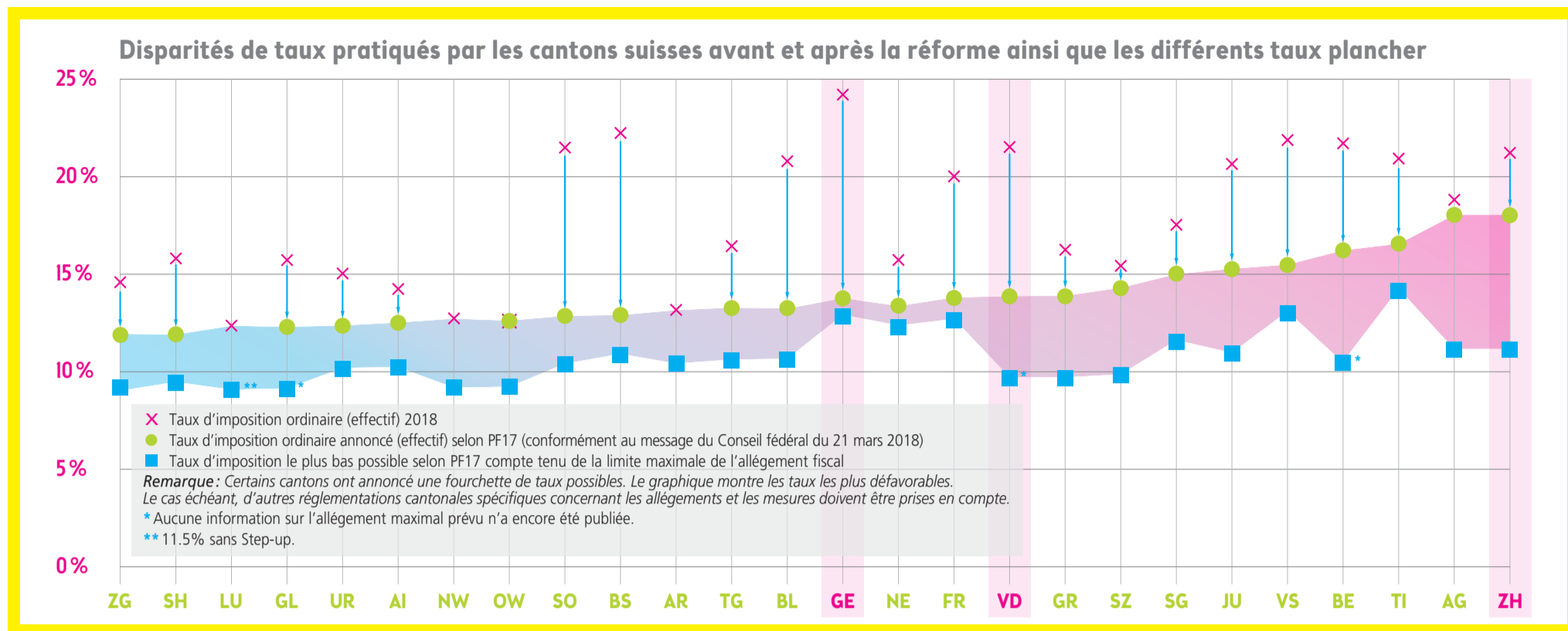
Pour les employeurs, l'effort demandé est acceptable au regard de la diminution de l'imposition des bénéfices prévue dans la RFFA. Et, surtout, il est dans l'intérêt des entreprises de faciliter l'employabilité des nouveaux parents et donc de favoriser une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Soutien aux assurés

Les primes d'assurance-maladie constituent un poste important du budget des ménages genevois : 17 % en moyenne. À l'heure actuelle, le canton accorde des subsides à 53 000 personnes, pour un montant de 335 millions de francs par année.

Le Grand Conseil a accepté le contreprojet à l'initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10 % du revenu ménager » (IN 170). Alors que l'initiative coûterait, la première année, 450 millions de francs, à ajouter aux 335 millions de francs qui sont actuellement budgétés pour les subsides, le contreprojet, lui, prévoit d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie. Le subside maximal accordé sera triplé et passera de 90 à 300 francs. Le cercle des bénéficiaires sera en outre élargi. Ainsi, 125 000 personnes pourront toucher un subside contre 53 000 aujourd'hui.

Cette mesure, d'un coût annuel de 186 millions de francs, vise notamment à soulager la classe moyenne et mérite d'être soutenue. ■



OUI à la RFFA fédérale et cantonale



Le 19 mai, un double OUI s'impose en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises, afin de préserver sur la durée les recettes fiscales, les emplois et la prospérité de la Suisse et de Genève.

En effet, le projet RFFA n'est pas seulement :

- **Responsable et équitable.** La Suisse a décidé d'harmoniser la fiscalité de ses entreprises et de

supprimer les statuts fiscaux qui ne sont plus reconnus internationalement. Tous les cantons sont déjà en train de s'adapter, Genève doit rester dans la course.

- **Fiscal et social.** Le volet fiscal mettra toutes les entreprises sur un pied d'égalité et, grâce au volet social, d'importantes préoccupations des citoyens seront prises en compte.
- **Compétitif et positif.** La Suisse restera une place économique

attractive, pour le bien de toutes les entreprises et de l'emploi. Il est essentiel que la réforme cantonale soit adoptée en même temps que la réforme fédérale pour que les deux entrent en vigueur en 2020. Les coûts de RFFA sont maîtrisés et ils sont supportables, pour les entreprises comme pour l'Etat.

Avec la RFFA, la Suisse défend ses intérêts dans un monde qui change. ■

La RFFA en chiffres

Bénéfices de la RFFA : les différents scénarios étudiés par l'Administration fédérale des contributions concluent à une augmentation des recettes fiscales de 2,3 milliards de francs à moyen et long terme.

Coût RFFA fédérale : **2 milliards de francs**

Injection AVS : **2 milliards de francs**

Versement de la Confédération à Genève : **100 millions de francs de plus par année**

Coût RFFA cantonale : **186 millions de francs pour le canton et 46 pour les communes**

Nouvelles mesures sociales : **186 millions de francs pour les subsides d'assurance-maladie et 20 pour les crèches**

Prises de position de la CCIG

Objets fédéraux	Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)?	OUI
Objets cantonaux	Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (D 3 15 - 12006) (RFFA), du 31 janvier 2019?	OUI
	Acceptez-vous l'initiative populaire cantonale 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! » ?	NON
	Acceptez-vous la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal) (J 3 05 - 12416) (Contreprojet à l'IN 170), du 31 janvier 2019?	OUI
Question subsidiaire:	Si l'initiative (IN 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! ») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence? Initiative 170? Contreprojet?	Contreprojet

Les rentrées fiscales induites par les multinationales à Genève, ce sont :

- **482 millions de francs**, d'impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (ICC)
- +
- **623 millions de francs** d'impôts sur les personnes physiques (salaires des employés de ces sociétés)
- =
- **1,1 milliard de francs = 18,1%** du total des recettes fiscales genevoises.

En termes d'emplois :

- **22 000** emplois (à temps plein) directs à Genève (employés des sociétés à statuts)
- +
- **39 000** emplois (à temps plein) indirects et induits à Genève (employés des PME locales qui offrent des services à ces sociétés comme le nettoyage des bureaux, l'informatique, la sécurité, la cafétéria, les cabinets d'avocats, les fiduciaires, etc.)
- =
- **61 000** emplois au total, soit un quart des emplois du canton.

PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD : entre contraintes et opportunités

Certains entrepreneurs ont relâché leur attention sur le RGPD, dix mois après son entrée en vigueur. Mais le Règlement Général européen sur la Protection des Données est un processus continu et méticuleux qui peut toutefois comporter des avantages intéressants. Petit tour d'horizon.



La protection des données est un thème à la mode. Mais certaines entreprises peinent à se conformer scrupuleusement au RGPD, entré en vigueur le 25 mai dernier.

Preuve de l'intérêt suscité, le dernier petit-déjeuner des PME et des start-up consacré à des conseils pratiques sur la bonne application de ces articles a attiré les foules. Bonne nouvelle d'abord, selon un récent classement intercantonal. Genève figure parmi les territoires suisses les plus respectueux du RGPD, sans doute par son dynamisme et sa proximité avec la France. « Aucune sanction n'a été prononcée lors de cette phase de transition », fait remarquer Gianfranco Moi, directeur général adjoint de la DG DERI.

Gare aux données sensibles

Au niveau du champ d'application, le RGPD se rattache autant au lieu de résidence du responsable du

traitement des données qu'à celui des personnes concernées.

L'ensemble des données traitées par l'entreprise sont présentes à chaque étape, de la collecte d'informations jusqu'à leur archivage ou leur destruction. « L'essentiel est d'anonymiser les données, surtout celles dites sensibles », constate à son tour Aurélien Rocher, *Manager Tax & Legal* à Deloitte. Le fait d'obtenir un consentement explicite est une conformité nécessaire (art. 7).

Aurélien Rocher avance cinq « leçons à tirer » après dix mois de mise en vigueur du règlement, constatant un certain nombre de confusions faites par les entreprises. Premier point : **il n'y a pas que les sociétés sises dans l'Union européenne qui soient concernées** par le RGPD. Une convention spécifique sur le traitement des données doit être signée

par les entreprises suisses avec leurs partenaires européens, une simple clause de confidentialité ne suffit pas.

Deuxième leçon : **il n'y a pas que les multinationales qui soient visées**, mais toutes les entreprises européennes, ainsi que la plupart des PME et indépendants suisses. En effet, du moment que la donnée d'un contact issu de l'UE est traité, il entre dans le champ d'application.

Troisième enseignement : **les personnes touchées par le RGPD ont déjà fait valoir leurs droits** sur les atteintes à leur sphère privée. Si aucune protection n'a été entreprise, chaque recherche de preuves se révélera longue et coûteuse.

Quatrième leçon : **la sécurité est primordiale** face à l'essor actuel

du piratage et des effets désastreux qu'il peut engendrer. Dernier point mentionné : **l'éducation des employés**. Si le personnel spécialisé (RH ou IT) est visé en première ligne, tout collaborateur doit être sensibilisé, car une simple négligence peut être lourde de conséquences.

Des astuces pour éviter les déconvenues

La responsabilité première incombe logiquement à l'entrepreneur. Si sa société traite une multitude de données, il a l'obligation de désigner un référent capable de justifier les opérations. « Le mieux est aussi de rédiger des procédures simples à l'attention du personnel », lance à son tour Vincent Colonna, *Senior Manager en Cybersécurité & Protection des données personnelles* à PwC. Il faut également réviser les contrats avec les tiers, créer un registre des activités de traitement (voir encadré ci-dessous) et mettre en œuvre sans tarder les mesures décidées. En cas de violation des données, les autorités et les individus concernés doivent être informés dans les 72 heures.

Une opportunité d'amélioration

On le sait, les applications partagées sont un progrès évident dans l'échange d'informations, mais elles ont un revers : la dissémination des données. « Seriez-vous d'accord de prêter votre smartphone désactivé à votre voisin ?, lance impertinemment Gabriela de Godoy, *Cybersecurity & Data Privacy Manager* à EY. Il faut adopter la même attitude pour le RGPD ».

Ce règlement présente au moins six avantages pour l'entreprise. Il renforce la confiance de celle-ci, réconfortée d'être alors euro-compatible. Il améliore son efficacité commerciale, en mettant en avant la transparence. Il permet une meilleure gestion des affaires grâce à une procédure clairement établie. Il améliore la sécurité des données en évitant de perdre du temps autour de procédures. Il rassure les clients, qui ne se sentent pas traqués. Et il crée parfois de nouveaux services, en proposant des prestations autour de cette protection. ■

Où en est-on en Suisse ?

La législation suisse sur la protection des données date de 1993. Il y a un an, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de révision totale de la loi, la LPD. Celle-ci est en train d'être adaptée au RGPD européen. Dans la foulée, la scission du projet en deux étapes a été entérinée et le volet le plus urgent adopté, à savoir la reprise de la directive européenne réglant le traitement des données pour une poursuite pénale et une coopération judiciaire avec l'espace Schengen. Dans un deuxième temps, les Chambres procéderont à la révision totale de la LPD. Au-delà des aspects éthiques, il en va de la compétitivité économique même de la Suisse.

e-services

C'est fou comme quelques clics peuvent améliorer un voyage.

ResaPark • Priority Lane • Salon VIP



Réservation
www.gva.ch/eservices

by GENEVE
AÉROPORT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PAV: financement et urbanisme main dans la main

Le site de la caserne des Vernets est destiné à accueillir quelque 1500 logements de diverses typologies, ainsi que des activités et commerces au cœur du PAV. Les premiers logements pourraient être disponibles d'ici 2023. Ce nouveau quartier, baptisé « Quai Vernets », se distingue de plusieurs manières.



Le nouveau quartier « Quai Vernets » verra le jour sur le site de la caserne militaire.

Outre le fait qu'il sera l'un des premiers secteurs du PAV à accomplir sa mutation, Quai Vernets a aussi fait l'objet d'un concours d'investisseurs en parallèle du concours d'urbanisme. La CCIG avait à l'époque salué cette façon de faire dans la mesure où la composante financière apparaissait pour la pre-

mière fois dans un projet lié au PAV. « Par l'organisation d'un concours d'investisseurs, l'Etat entrouvre enfin la porte à un acteur majeur de la mutation du secteur, sans lequel les plans urbanistiques les plus aboutis resteraient dans les tiroirs », la CCIG écrivait-elle à l'époque.

Investisseurs strictement encadrés

Le processus inédit (voir encadré « Chronologie » ci-dessous) et la surface considérée faisaient qu'un investisseur, même important, ne pouvait agir seul. Le cahier des charges insistait d'ailleurs sur l'ampleur du projet et, corollaire, sur la crédibilité, la masse critique et la cohérence que le groupe d'investisseurs devait présenter. « Ces conditions obligeaient à se projeter sur toute la durée de réalisation du projet et d'en proposer la planification et l'organisation dès la phase d'offre », dit Sophie Heu Reignier, chef de projet Quai Vernets et directrice adjointe Développement Immobilier chez Losinger Marazzi.

Parmi les contraintes imposées par l'Etat, les investisseurs devaient aussi être les exploitants du bâti, ceci afin

d'éviter toute spéculation. L'Etat a par ailleurs beaucoup insisté sur la mise en place d'un mécanisme de solidarité en cas de défaillance d'un des acteurs. Au sein du groupe lauréat, baptisé « Ensemble », « Swiss Life apporte son assise financière et détient des parts mais pas la majorité: il y a un véritable équilibre entre les acteurs du projet, ce qui a certainement joué en faveur de notre groupe », ajoute Sophie Heu Reignier.

Le groupe d'investisseurs était en outre tenu de contracter 25 % du projet avec le lauréat du concours d'urbanisme. Il aura fallu six mois pour que l'un et l'autre se familiarisent avec leurs contraintes réciproques. « Avec l'urbanisme, on s'impose peu de contraintes, dit Sophie Heu Reignier, mais concrétiser cela dans une équation économique et faire endosser la responsabilité de l'exécution d'une partie du projet au groupe d'investisseurs n'est pas chose aisée. Maintenant tout se passe très bien. Si c'était à refaire, nous serions plutôt favorables à former une seule équipe multidisciplinaire dès le départ. »

Concours parallèles: un modèle pour le futur?

Coordonner un grand nombre d'investisseurs – chacun ayant un

agenda et des besoins différents – sur des questions d'urbanisme, de financement, de trafic ou encore de mixité sociale n'est pas une mince affaire. On peut se demander si, ce faisant, l'Etat ne s'est pas défaussé sur les investisseurs d'un travail de planification qui lui revenait. « Ce pourrait être vrai jusqu'au stade du PLQ, précise Sophie Heu Reignier. Le processus choisi par l'Etat induisait pour lui un confort certain, mais pour les investisseurs aussi: cela s'est avéré un avantage pour toutes les parties d'être ensemble dès le début. D'ailleurs, le pilotage avec la Direction du PAV a très bien fonctionné et beaucoup d'éléments ont été anticipés dès le PLQ. Aujourd'hui, des éléments complémentaires nous sont demandés dans le cadre des requêtes en autorisation de construire, mais finalement assez peu au regard de la taille du projet. »

Tout au plus la cheffe de projet Quai Vernets relève-t-elle que l'Etat a tendance à oublier qu'il était partie prenante au concours lorsqu'il challenge à présent le constructeur sur le plan financier; mais cela est sans doute dû au fait que ce ne sont pas les mêmes personnes qui examinent le dossier au stade des requêtes. ■



"THE QUEST FOR HARMONY IS NEVER-ENDING." | BENJAMIN CLEMENTINE, MUSICAL ARTIST, WEARS THE VACHERON CONSTANTIN FIFTYSIX.



VACHERON CONSTANTIN | ONE OF NOT MANY.
GENÈVE

CONTACT US: +41 22 580 1755

Mai 2013	Lancement de l'appel d'offres Investisseurs en deux étapes avec une première sélection selon l'approche dite du « concours de beauté » puis, en deuxième temps, l'appel d'offre proprement dit. En parallèle, lancement du concours d'urbanisme.
Janvier 2015	Remise des offres Investisseurs. Toutes les équipes ont choisi comme pilote une entreprise totale et ont pris des engagements sur un certain nombre de labels, environnementaux notamment.
Juin 2015	Désignation des lauréats de l'appel d'offres Investisseurs
Février 2016	Les électeurs genevois rejettent à 69 % le référendum contre le crédit pour le déplacement de la caserne des Vernets.
Juin 2016	Les investisseurs signent la promesse de droit de superficie avec l'Etat.
Février 2017	Lancement du mandat d'études parallèles pour les logements.
Octobre 2017	Adoption du plan localisé de quartier.
Septembre 2018	Dépôt des requêtes en autorisations de construire.
Été 2019	Octroi attendu des autorisations.

Équipe « Ensemble », le groupe lauréat

- Swiss Life AG
- Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)
- Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)
- Société coopérative d'habitation Genève (SCHG)
- Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
- Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA
- Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle (CIEPP)
- Coopérative de logement pour personnes en formation (CIGUË)
- Pillet SA
- Losinger Marazzi SA

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La nouvelle Etoile, ça démarre !

Le PLQ Etoile 1, qui vient d'être mis à l'enquête publique, résulte d'une histoire déjà longue, à l'image du processus du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Contenu dans le Masterplan de 2007, il a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles, lancé en mars 2013. L'enjeu est de transformer le site pour en faire le cœur du PAV. Destiné à devenir l'un des lieux emblématiques du nouveau quartier (avec la Pointe Nord et la porte Sud), l'Etoile est également la porte d'entrée vers la gare CEVA de Lancy-Pont-Rouge. Le programme complet comprend environ 1500 logements, des activités économiques et 20 000 m² d'équipements publics.



Le périmètre de l'Etoile est délimité par le trait jaune. Le PLQ Etoile 1, actuellement à l'enquête publique, est constitué de la surface en jaune.

Sept lignes directrices pour l'Etoile

Pour définir l'image de cette partie importante – au moins symboliquement – du PAV, sept règles d'urbanisme ont été définies et servent de fil conducteur, tant à ce PLQ qu'à ceux à venir :

1. Le bâti sera organisé en quatre îlots, alignés sur les « frontières » du périmètre.
2. Sur la partie nord de chaque îlot prendra place une tour de 70 à 90 mètres.
3. La Voie verte traverse le périmètre et sera réalisée au fur et à

mesure du développement du périmètre.

4. Une place centrale est aménagée au sud de l'avenue de la Praille.
5. La route des Jeunes est couverte entre la place de l'Etoile et le secteur « Sovalp » (situé dans le prolongement de la route des Acacias/avenue de la Praille, de l'autre côté de la route des Jeunes), afin de créer un lien avec la gare CFF.
6. Le long de la route des Jeunes, deux à trois grandes tours (entre 120 et 172 mètres) sont prévues.

7. La mixité d'affectations est garantie avec un ratio minimal entre 35 et 60 % de logements dans ce périmètre.

À noter particulièrement que le programme comprend une vaste place centrale, qui servira de cœur de quartier. La Drize sera par ailleurs majoritairement remise à ciel ouvert. Les espaces en rez-de-chaussée seront dévolus à des commerces de proximité, de manière à garantir diversité et animation.

La mobilité douce sera privilégiée (l'avenue de la Praille sera entièrement dédiée aux transports collectifs et à la mobilité douce). Un parking en souterrain est néanmoins prévu en lisière du PLQ (qu'on peut situer

approximativement à l'angle avenue de la Praille/rue Antoine-Jolivet). Le ratio de places est de 1 place pour 15 emplois et de 1 place pour 2 appartements.

Lors de la présentation publique de ce projet, les tours – comme d'habitude – ont suscité nombre d'interro-

gations des riverains, certains ayant même interrogé la pertinence d'un bâtiment qui soit plus haut que le Jet d'eau (!). Le projet lauréat a été dessiné de telle sorte que si, par malheur, les grandes tours devaient ne pas se faire, cela ne remettrait pas en cause la structure même du périmètre tel qu'il a été envisagé. ■

Le PLQ Etoile 1

Le PLQ actuellement à l'enquête concerne des terrains appartenant à l'Etat de Genève, à la banque Pictet ainsi qu'à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). Les quelque 125 000 m² de SBP* qui y sont planifiés sont répartis en 450 logements environ et un peu plus de 73 000 m² dévolus à des activités. Enfin, 4500 m² sont réservés à des équipements publics. Ce secteur, comme l'ensemble du périmètre Etoile, est en zone 2, ce qui en fait un des rares, au sein du PAV, à n'être pas contraint par l'obligation d'avoir 62 % de LUP et 24 % de HBM (obligation issue de l'acceptation par le peuple de la loi PAV en juin 2018).

* Surface brute de plancher

INNOVATION

L'industrie genevoise, c'est fun !

« Le Monde de Demain »*, nouveau magazine sur Léman Bleu, a diffusé début avril sa troisième émission, sur le thème des innovations de la montre genevoise au-delà de la tradition.

Le reportage de la troisième émission a évoqué ce pan essentiel de l'industrie genevoise, principal secteur d'exportation. Visite d'abord de l'entreprise Agenhor spécialisée dans la mécanique horlogère alliant le respect du savoir-faire traditionnel et la technologie contemporaine ; elle a comme sous-traitants les plus grands horlogers. Découverte aussi de sa voisine, Boucledor SA. Fondée à Genève en 1965, celle-ci invente, conçoit et fabrique à Meyrin des

boucles, fermoirs et bracelets pour la haute horlogerie et la joaillerie de luxe. Sur le plateau télé, on retrouvait Dominique Vaucher, épouse d'Olivier Vaucher, fondateur de la société spécialisée dans les cadrans. Celle-ci utilise des lasers sur de nouveaux matériaux.

Pour rappel, les partenaires que sont la CCIG, l'OPI, la FTI, l'UIG et la DG DERI proposent chaque mois sur Léman Bleu une émission thématique de 12 minutes, qui fait découvrir la mutation de l'industrie genevoise. Une plongée au cœur des sociétés technologiques, pour découvrir le savoir-faire, la diversité des métiers et les talents des entreprises à la pointe du secteur. ■



fsmo.ch

Secours aux orphelins et aux enfants d'invalides



FSMO depuis 1872
Fondation sans but lucratif

Pour votre entreprise... l'occasion de faire un geste auquel vos collaborateurs seront sensibles. Information **022 830 00 50**

Pour voir la deuxième émission du Monde de Demain, « Les robots dans mon équipe » : <http://tinyurl.com/yyk4rzjo>



AGENDA

Le 7h30 de la Chambre

Réseautage pour lève-tôt



Venez assister aux présentations des entreprises suivantes :

Jeudi 11 avril 2019 de 7 h 30 à 9 h 30 - CCIG

SWISSTRANSLATE - www.swisstranslate.chPENTA - www.penta.chLINGUAVIVA - www.linguaviva.chLE SPHINX - www.lesphinx-developpement.frLINALIS - www.linalis.comTRANVOIRIE - www.transvoirie.chPRIMEENERGY CLEANTECH
www.prime-energy-cleantech.chTALAN - www.talan.chECOLE-CLUB MIGROS - www.ecole-club.ch

Le 17h30 de la Chambre

Nouvelle occasion de réseauter!



Mardi 30 avril 2019 de 17 h 30 à 19 h 30 - CCIG

GIRARD SUDRON - www.girard-sudron.chKEY PLACEMENT - www.keyplacement.chCHARLES RUSSELL SPEECHLYS SA
www.charlesrussellspeechlys.comVEBEGO - www.vebego.chSALON DES CHOCOLATIERS - www.salondeschocolatiers.comEXELOP - www.exelop.comCREDITREFORM ROMANDIE GNT - www.creditreform.ch/frBRANDSTORM - www.thebrandstorm.comPROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch/agendaLe 7h30 de la Chambre
du 14 février 2019

compte rendu en ligne



De gauche à droite: Christian Vaglio Gior, Neo Advertising; Lorenzo Siccardi, Debtors Management; Alexandra Rys, CCIG; Vincent Faysse, Team Partners; Stéphane Couty, fondation privée HUG; Florian Barbero et Christine Rondot, Crédit Agricole Next Bank; Matthieu Trotin, Albinati Aeronautics et Justine Brenkel, Jiva Hill Resort.

Lundi 29 avril 2019 - Centre de Congrès de Palexpo

Assemblée générale de la CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/ag2019

FORMATION EXPORT

Trois séminaires sont proposés
sur les documents douaniers
délivrés par le Service Export
de la CCIG :

Mercredi 15 mai 2019: Origine préférentielle

Vendredi 4 octobre 2019: Carnets ATA

Vendredi 22 novembre 2019: Origine non préférentielle

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Jeudi 11 avril 2019 de 16h30 à 19h30 - CCIG

Des outils efficaces
au service des entreprises

Ce séminaire co-organisé avec BMG Avocats vise à donner aux entrepreneurs un mode d'emploi pratique des principaux droits de propriété intellectuelle et leur signaler les pièges communs à éviter pour une meilleure exploitation des instruments juridiques à leur disposition.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :

Alexandra Rys

Rédaction :

Karin Byland, Fabienne Delachaux,
Nicolas Grangier, Nathalie Hardyn,
Amanda Müller, Alexandra Rys,
Vincent Subilia, Julie Udry

Publicité :

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations :

publications@ccig.ch



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
AssicurazioniGONET
BANQUIERS 1845

TGV Lyria

CHEVALLEY
GROUPE AUTOMOBILE

ARGENT

école-club
MIGROSPORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

P&G

SWISS RISK
CARE
Our independence - Your best insurance

BRONZE

Allianz

PROTECTAS

BDO

eu Business
Schoolgeneration
easyJetintegral
GroupeProcure
Systems

BALESTRAFIC

JTI

fert
SINCE 1871INSTITUT
FLORIMONT

SIG

Trib
TP PUBLICITE SA

ELECTROBROC

SÉANCE AU VERT
À VALEUR AJOUTÉE

Un lieu unique au cœur de la Gruyère pour découvrir le monde de l'énergie et du développement durable. Les entreprises ou associations peuvent organiser une visite guidée avec une durée adaptée aux intérêts des participants et à leur disponibilité. Deux salles entièrement équipées de 20 et 50 places sont à disposition (tarifs de location sur demande).

Electrobroc est situé à deux pas de la Maison Cailler et ses dégustations de chocolat.

Visite guidée et gratuite sur rendez-vous
au 0840 40 40 30.www.electrobroc.ch

WIR TEILEN MEHR ALS ENERGIE

groupe e